Canard-WC BlueBlock Intank 3en1 -Marine

Version *1*.0
Date de révision 29.08.2014

Date d'impression 15.12.2015
Spécification Numéro: 350000015101
Formule ou numéro de version:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : Canard-WC BlueBloc Intank - Marine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées : Non identifié

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
SC Johnson GmbH
Postfach 612
Riedstr. 14
8953 Dietikon

Téléphone : +41800204545

Adresse e-mail : info@scjohnson.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence :
CH Tox Center
Tel.: 145 (24h Service)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Irritation cutanée	Catégorie 2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger
(H315) Provoque une irritation cutanée.
(H318) Provoque des lésions oculaires graves.
(H412) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
(P102) Tenir hors de portée des enfants.
(P310) Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
(P301 + P312) EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
(P280) porter un équipement de protection des yeux.
(P264) Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Etiquetage supplémentaire:
Utiliser uniquement dans la cuvette des WC.
Se laver et se sécher les mains après usage.
Comme avec tout produit d'entretien, évitez tout contact prolongé du produit avec la peau.

Réglementations pour les détergents : **Contient**
> = 15% et < 30% agents de surface non ioniques, > 30% Agents tensioactifs anioniques, parfum

2.3 Autres dangers : Non identifié

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS/EC No	Reg. No	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	68411-30-3/270-115-0	01-2119489428	Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3 H412 Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Corrosion cutanée/irritation cutanée	>= 30.00 - < 40.00

			Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318	

Informations supplémentaires
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Effet sur la peau : Provoque une irritation de la peau.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Approprié	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Inapproprié	:	Non identifié
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Conseils aux pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.
5.3 Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
6.4 Référence à d'autres	:	Équipement de protection individuel, voir section 8.

sections		Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Porter un équipement de protection individuel. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	:	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	:	En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Protection des yeux/du visage	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Autres informations	:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Contrôles de l'exposition de l'environnement	:	Voir section 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide
Couleur	:	bleu
Odeur	:	Marine/Ozone
Seuil olfactif	:	Test non applicable pour ce type de produit.
pH	:	7 - 9
Point de fusion/point de congélation	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Point d'éclair	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Taux d'évaporation	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'entretient pas la combustion.
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Pression de vapeur	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Densité de vapeur	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Densité relative	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Solubilité(s)	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Température d'auto-inflammabilité	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Température de décomposition	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Viscosité, dynamique	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Viscosité, cinématique	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Propriétés explosives	:	Test non applicable pour ce type de produit.

Propriétés comburantes	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Autres informations	:	Non identifié :

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.
10.4 Conditions à éviter	:	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	:	Aucun(e) à notre connaissance.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50 Evalué(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	UE CLP CL50 (poussières et brouillards) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50Evalué(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	UE CLP DL50	Rat	1,080 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	UE CLP DL50	Rat	> 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Composants	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Facteur M	Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Facteur M
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	Aucune classification proposée		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	85 %	29 d	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	2 - 1,000	3.32

12.4 Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate		Donnée non disponible

12.5 Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Sodium Alkyl Benzene Sulphonate	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

16. AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Information supplémentaire

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.